

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 07/121 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT SUR LA REGIE DE RECETTES DU MUSEE DE LA CORSE

SEANCE DU 25 JUIN 2007

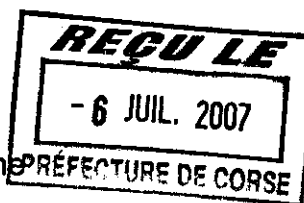
L'An deux mille sept, et le vingt-cinq juin, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis ALBERTINI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI Jean-Louis, ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CECCALDI Pierre-Philippe, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI-PADOVANI Hélène, MARCHIONI François-Xavier, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI-VERSINI Etiennette, RISTERUCCI Josette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Edmond, STEFANI Michel, SUSINI Marie-Ange, TALAMONI Jean-Guy

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme ALIBERTINI Rose à Mme COLONNA-VELLUTINI Dorothee
Mme ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique à Mme FILIPPI Geneviève
Mme ANGELI Corinne à Mme BIANCARELLI Gaby
M. CHAUBON Pierre à M. MARCHIONI François-Xavier
M. GALLETTI José à Mme GORI Christiane
M. LUCIANI Jean-Louis à M. DOMINICI François
Mme NATALI Anne-Marie à M. LECCIA Jean-Pierre
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
Mme RICCI Annie à Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale
M. de ROCCA SERRA Camille à M. ALBERTINI Jean-Louis
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à Mme BURESI Babette
Mme SCOTTO Monika à M. MONDOLONI Jean-Martin
M. SISCO Henri à M. ALESSANDRINI Alexandre.



L'ASSEMBLEE DE CORSE,

VU la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** l'arrêté n° 97.16 du Conseil Exécutif de Corse du 20 juin 1997 portant création d'une régie de recettes au Musée de la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission du Développement Social et Culturel,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

DIT que dans le cadre de l'exposition « **PASQUALE DE'PAOLI (1725-1805) LA CORSE AU CŒUR DE L'EUROPE DES LUMIERES** » les nouveaux produits mis en vente à la boutique du Musée de la Corse sont fixés comme suit :

CATALOGUES		
« Pasquale de'Paoli (1725-1805) la Corse au cœur de l'Europe des lumières »	800 exemplaires	40.00 €
« Cartographier la Corse au temps de Pasquale de'Paoli »	800 exemplaires	15.00 €
BROCHURES		
Français	800 exemplaires	6.00 €
Corse	500 exemplaires	6.00 €
Anglais	500 exemplaires	6.00 €
Italien	500 exemplaires	6.00 €
Affiches de l'exposition	400 exemplaires	3,80 €
OBJETS		
Buste de Pascal Paoli	100 exemplaires	55.00 €
Carte double	500 exemplaires	1.80 €
Magnets	300 exemplaires	3.00 €
Boîtes de crayons	250 exemplaires	5.00 €
Carnets de notes	1250 exemplaires	8.50 €
Mugs	95 exemplaires	7.50 €
Lots de 3 Badges	500 exemplaires	5.00 €

ARTICLE 2 :

DIT que seront réservés pour la communication du Musée de la Corse et de la Collectivité Territoriale de Corse :

- 400 catalogues « *Pasquale de'Paoli (1725-1805) la Corse au cœur de l'Europe des lumières* »
- 400 catalogues « *Cartographier la Corse au temps de Pasquale de'Paoli* »
- 400 brochures en Français
- 100 brochures en Corse
- 100 brochures en Anglais
- 100 brochures en Italien
- 100 affiches de l'exposition
- 20 bustes de Pascal Paoli.

ARTICLE 3 :

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 25 juin 2007

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée



Serge TOMI

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse,



Jean-Louis ALBERTINI